

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00677

Numéro SIREN : 880 837 968

Nom ou dénomination : A.M.S

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007734

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent Néant
-------	---	-----------------------------

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	8 635	863	7 772	32,30		
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	8 635	863	7 772	32,30		
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	7 815		7 815	32,48		
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	3 412		3 412	14,18		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	5 066		5 066	21,05		
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	16 292		16 292	67,70		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	24 927	863	24 064	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent Néant
--------	---	-----------------------------

Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	4,16		
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-20 777	-86,33		
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	-19 777	-82,18		
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 717	77,78		
Autres dettes	25 124	104,40		
Produits constatés d'avance				
DETTES	43 841	182,19		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	24 064	100,00		

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020		Exercice précédent Néant		Variation	%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises		57 568	100,00			57 568	N/S
Production vendue biens							
Production vendue services							
Chiffres d'Affaires Nets		57 568	100,00			57 568	N/S
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		57 568	100,00			57 568	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		37 307	64,81			37 307	N/S
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		17 755	30,84			17 755	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés		5 268	9,15			5 268	N/S
Rémunérations du personnel		16 686	28,98			16 686	N/S
Charges sociales		465	0,81			465	N/S
Dotations aux amortissements		863	1,50			863	N/S
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des charges d'exploitation		78 345	136,09			78 345	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-20 777	-36,08			-20 777	N/S
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		-20 777	-36,08			-20 777	N/S
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices							
Total des Produits		57 568	100,00			57 568	N/S
Total des Charges		78 345	136,09			78 345	N/S
RÉSULTAT NET		-20 777	-36,08			-20 777	N/S
		<i>Perte</i>					
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 31 Mars 2023

Le 31 Mars 2023, à 11h30, les actionnaires de la société AMS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 32 route de Bessières 31140 Launaguet, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro SIREN 880 837 968, se sont réunis à 32 route de Bessières 31140 Launaguet sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 17 Mars 2023.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur HUSSAIN Forhad président de la société.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que deux actionnaires, représentant 50 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et lui donne quitus de sa gestion.

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, la perte de l'exercice 2020, qui se monte à 20 777 euros, et le bénéfice de l'exercice 2021, qui se monte à 2 322 euros, sont affectés au compte « report à nouveau »

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 13 des statuts, par Monsieur HUSSAIN Forhad pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures (au minimum du Président de séance).

